

Monsieur,

L'estime que nous devons à v. s. se monstre par les continuelz
faveurs et amitie que Monsieur mon Pere recoit d'icelle: il
vous at ausij este importun, à me faire avoir deux fois de
son Alt^e saufconduict, dont le terme de la dernière est
maintenant expiré, et m'assurant de la continuation
que v. s. at à favoriser nostre famille, j'ay en primier
lieu voulu par cette rendre les graces convenables des bene-
fices journaliers, me dediand du tout au service d v. s. la-
suppliant ausij vouloir continuer son entremise, et me
faire avoir une nouvelle licence pour pouvoir frequenter
le plat pays, ayant au pays de contribution une petite mai-
son où il est necessaire que j'y aille aucunes fois, cependant
je souhaite à v. s. du ciel toutes sortes de benediction et
heureux ce nouveau An avecq plusieurs autres j'y apres:
faisant mes tres humbles reuerences, je me donneray l'honneur
d' me escrire celluy qui est

De v. s. le plus humble seruiteur,
Maximilianus Puteanus

De Louvain le 12^e Janvier
L. an, 1644

S. M. S. D.
157

Monsieur,

De v. s. tres humble,
seruiteur,
Maximilianus Puteanus

Drest le 5^e de mars
L. an 1645

S. M. S. D.
157

